

Formation DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Réunion du 18 mai 2001

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques pour 2002

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN REUNION

AVIS D'OPPORTUNITÉ

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Démographie, Conditions de Vie le 18 mai 2001

1. Le Conseil rappelle l'importance d'une adoption rapide du texte législatif sur la rénovation du recensement de la population.
Il constate avec satisfaction que les tests du recensement rénové permettront de comparer la qualité du sondage sur liste et du sondage en grappe pour cette opération.
Il recommande que les tests s'attachent à une mise au point précise des procédures des enquêtes de recensement, et notamment à la définition de procédures de suivi de la collecte.
Le Conseil souhaite que les travaux préparatoires à venir éclairent précisément les bénéfices à attendre des fichiers administratifs dans les opérations du recensement rénové.
2. Le Conseil marque un vif intérêt pour le projet d'enquête Construction des identités. Il note qu'un grand nombre de partenaires administratifs souhaitent participer à cette opération. Il demande à être tenu informé du déroulement de l'enquête pilote.
3. Le Conseil est particulièrement attentif aux problèmes d'observation des prix à la consommation au moment du passage à l'euro en début d'année 2002. Il souhaite que la qualité du suivi statistique soit prioritaire et que soit développée l'information sur l'impact de ce changement de signe monétaire sur l'évolution des prix et les réactions des consommateurs.
4. Le Conseil a pris connaissance du tableau de bord « Femmes et hommes, regards sur la parité » avec grand intérêt. Il recommande une amélioration de la coordination statistique en ce domaine. Il poursuivra, en 2002, ses efforts dans ce sens.
5. Le Conseil regrette que la mise en place du panel des mineurs suivis en justice soit retardée. Il rappelle son attachement à l'analyse des populations en difficulté et souhaite notamment que la mise en place effective du panel complet des mineurs intervienne en 2002.
6. Le Conseil considère que la mise en place d'un appareil statistique fiable sur la population française à l'étranger est un enjeu important tant pour la connaissance des populations en difficulté que de celles, très qualifiées, attirées par l'étranger.
Il appuie les propositions du rapport « Connaissance statistique de la population française à l'étranger », en particulier la rénovation du questionnaire statistique associé à la procédure d'immatriculation et une enquête périodique -selon des modalités à préciser- auprès des Français sur leur expérience de l'expatriation. Il apprécie le projet de tableau de la présence française à l'étranger.
Le Conseil souhaite que le ministère des affaires étrangères examine attentivement la proposition de création d'une fonction statistique en son sein sur ce domaine.
7. Le Conseil renouvelle son soutien à la mission statistique de la jeunesse et des sports. Il rappelle en particulier son intérêt pour que des enquêtes régulières sur le thème des pratiques sportives et culturelles soient menées et souhaite que la mission statistique ait la possibilité de faire avancer cette opération.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2002 à la formation Démographie, Conditions de Vie réunie le 18 mai 2001.

INED

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Département des études et de la prospective

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction centrale de la police judiciaire

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Direction de l'administration générale

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation

CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE

COMPTÉ RENDU DE LA REUNION DE LA
FORMATION DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE
- 18 mai 2001 -

Président : Jean-Baptiste de FOUCAULD, Inspecteur Général des Finances

Rapporteur : Michel GLAUDE, Directeur des statistiques démographiques et sociales (INSEE)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I - Introduction générale (M. de FOUCAULD)
- II - Suivi des avis donnés sur le programme 2001 (M. GLAUDE)
- III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2002
 - 1. Exposé synthétique (M. GLAUDE)
 - 2. Débat
 - 3. Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité :
 - Tests de mise en œuvre de la rénovation du recensement de la population
 - Enquête sur la construction des identités
 - EPCV, enquête "Vie associative", partie variable d'octobre 2002
 - Pratiques culturelles des enfants et jeunes adolescents
 - Recensement de population de Mayotte
- IV - La rénovation du recensement de population : avancement des travaux (M. GODINOT)
- V - Présentation du rapport "Observation statistique du développement des technologies de l'information et de la communication et de leur impact sur l'économie"
- VI - Présentation des premières conclusions de la mission sur la "Connaissance statistique de la population française à l'étranger" (M. GENTIL)
- VII - Suivi du rapport sur " Les situations respectives des femmes et des hommes : statistiques pertinentes " (Mme ROTH)
- VIII - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
Mme	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Comité du Label
Mme	BELLOC Brigitte	Mission statistique Jeunesse et sports
Mme	CARDONA Jeannine	Ministère de la Culture et de la Communication
M.	CHAIGNEAU Yves	
M.	CLANCHÉ François	INSEE
M.	COCQ Emmanuel	
M.	DESPLANQUES Guy	INSEE
M.	GENTIL Bernard	Ministère des affaires étrangères
Mme	GILLES Catherine	Ministère de la Justice
M.	GLAUDE Michel	INSEE
M.	GODINOT Alain	INSEE
Mme	GUILLEMOT Danièle	INSEE CDVM
Mme	HOUSEAUX Frédérique	INSEE
M.	ISNARD Michel	INSEE
M.	LE LESLE Xavier	FSGP-FO - AFOC
M.	De FOUCAULD Jean-Baptiste	Ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie
M.	MENAGER Bruno	APCM
Mme	MERON Monique	INED
Mme	OCTOBRE Sylvie	Ministère de la Culture et Communication
Mme	PATUREAU Frédérique	Ministère de la Culture et Communication
Mme	PAVARD Christiane	CNIS

M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	RAULT Daniel	Ministère de l'emploi et de la solidarité DIES
M.	RIANDEY Benoît	INED
Mme	ROTH Nicole	INSEE
M.	SEYS Baudouin	INSEE
M.	WAGNER Jean-Jacques	INSEE

Absents excusés

M.	BOURQUIN Jean-Claude	UFC QUE CHOISIR
Mme	MERMILLIOD Catherine	DREES
M.	ROUSSEL Michel	DAEI-SES
Mme	SILBERMAN Roxane	CNRS LASMAS

I - INTRODUCTION GENERALE (M. de FOUCAULD)

Monsieur de FOUCAULD souhaite la bienvenue aux membres de la formation présents et les prie de bien vouloir excuser l'absence de Messieurs BOURQUIN, DANARD et ROUSSEL, et Mesdames MERMILLIOD et SILBERMAN. Monsieur DANARD est représenté par Monsieur COCQ.

Monsieur de FOUCAULD se félicite du dynamisme des services statistiques, observé notamment par le nombre et la qualité des projets d'enquêtes novatrices qu'ils soumettent à son examen, en plus des importants travaux qu'ils mènent de façon régulière. Il invite Monsieur GLAUDE à présenter le suivi des avis 2001 de la formation.

II - SUIVI DES AVIS DONNEES SUR LE PROGRAMME 2001 (M. GLAUDE)

Monsieur GLAUDE précise qu'il ne reprendra pas l'avis général concernant la rénovation du recensement de la population (RRP) puisque que cela fait l'objet d'un point particulier de l'ordre du jour. S'agissant de la formation, le premier avis concernait également le RRP.

Le deuxième avis sur l'enquête de fréquentation des lieux de restauration et d'hébergement des personnes sans domicile fixe nécessite un complément d'informations. Cette enquête vient de se terminer sur le terrain et elle s'est bien déroulée. Elle comportait un certain nombre d'originalités. En particulier, le tirage de points d'accueil s'est effectué préalablement au tirage de l'échantillon de personnes interrogées. L'appui et la participation des associations d'accueil, ainsi que la maîtrise des enquêteurs spécialement formés pour cette opération, ont largement concouru à la bonne réalisation de ce projet.

La deuxième partie de l'avis portait sur la connaissance statistique de l'exclusion et de la précarité, dans un souci de cohérence des sources statistiques. Cette enquête est au cœur des travaux de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion puisque l'un de ses objectifs est de cerner les différentes notions de pauvreté et de précarité, leurs rapports relatifs et les liens entre leurs sources.

Monsieur GLAUDE, qui participe aux travaux de cet observatoire, souligne la difficulté à faire s'asseoir autour d'une même table des personnes qui vivent les demandes d'urgence, et des statisticiens ou des administratifs qui les observent au travers de volets statistiques. La rigueur statistique quantitative « écrase », en quelque sorte, la réalité du vécu.

En réponse à Monsieur de FOUCAULD, Monsieur GLAUDE précise que les premiers éléments de l'enquête devraient paraître début 2002, en raison du travail méthodologique assez important qui vise à s'assurer que le passage de l'unité « prestation » à l'unité « personne » n'a pas généré d'erreurs.

En conformité avec le troisième avis de la formation, l'enquête permanente « conditions de vie » va développer des parties variables sur les thèmes de la santé, des nouvelles technologies et s'intéressera à la vie dans les quartiers.

En ce qui concerne la deuxième partie de cet avis, Madame BELLOC présentera, le cas échéant, l'aide qui sera apportée à son service pour la réalisation d'une enquête, reportée à 2002-2003 par manque de moyens.

S'agissant des travaux relatifs aux enquêtes méthodologiques, objet de l'avis n°4, Monsieur GLAUDE précise que l'enquête sur « l'aversion au risque » de 1998 a été exploitée. Plusieurs articles sont sortis, le rapport final devant être publié sous peu.

Une enquête sur « les ménages complexes » en 1999 a donné lieu à quelques exploitations de la part du Haut conseil de la population et de la famille. Des travaux vont être entrepris autour de l'enquête de l'INED « Familles et employeurs ». De la même manière, des tests méthodologiques seront effectués pour l'enquête « Construction des identités ». Ces deux enquêtes seront présentées ultérieurement. Monsieur GLAUDE précise que les tests méthodologiques se rapportent, non à la validation du questionnement, mais bien à l'analyse et l'exploitation des réponses, afin de déterminer l'apport de l'enquête en termes d'objet de connaissance et de progrès sur le thème considéré.

En 2002, un test portera sur l'enquête « Littératie », c'est-à-dire l'usage et la compréhension de l'information écrite dans la vie quotidienne.

Le cinquième avis sera suivi puisqu'une enquête sur les nouvelles technologies sera réalisée en octobre 2002 dans le cadre des enquêtes PCV. En revanche, Monsieur GLAUDE n'est pas en mesure d'informer les membres de la formation sur les travaux d'étude de complémentarité, entre les enquêtes publiques et les enquêtes privées, réalisées sur ce thème.

Madame BELLOC pourra faire part du suivi donné à l'avis n°6 relatif à la mission statistique du ministère de la jeunesse et des sports.

En ce qui concerne l'avis n°7, Madame GILLES informera la formation des problèmes qui ont apparemment retardé la mise en place du panel des mineurs suivis en justice.

Enfin, Madame ROTH fera le point des travaux statistiques sur les situations respectives des femmes et des hommes, thème de l'avis n°8.

III - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMMES STATISTIQUES POUR 2002

Exposé

Monsieur GLAUDE présente, de façon synthétique, les avant-projets de programmes statistiques 2002, pour lesquels les représentants des services apporteront, autant que nécessaire, des compléments d'information.

Pour l'INSEE, les travaux liés à la rénovation du recensement, et l'exploitation et la mise à disposition des résultats du recensement de 1999 représentent une large part du programme de l'année 2002.

La mise à disposition des résultats du recensement 1999 devrait se faire au cours de l'année 2001, mais, en particulier pour l'appariement d'un certain nombre de fichiers, la publication est plutôt prévue pour 2002.

Monsieur GLAUDE signale la reprise de l'enquête sur « la participation électorale » et rappelle que la précédente enquête avait montré que la désaffection soulignée par les médias et le milieu politique n'était pas aussi simple qu'ils l'indiquaient, puisque notamment les personnes qui s'abstiennent ne sont pas les mêmes d'un scrutin à l'autre. En outre, le noyau dur d'abstentionnistes sur plusieurs votes s'élève plutôt à 8 %, voire 10 %, et non à 30 % comme pourrait le laisser paraître une lecture trop rapide des chiffres généraux.

L'enquête sur « la vie associative », autre point fort du programme, sera présentée en opportunité.

Au niveau de l'indice des prix et de l'arrivée de l'euro fiduciaire, Monsieur GLAUDE indique que tout le processus doit être suivi de près, qu'il s'agisse du domaine des relevés de prix par les enquêteurs ou de la publication d'un instrument efficace de la part des services statistiques. Pour répondre aux demandes ministérielles d'évaluation de ce passage d'un point de vue qualitatif, et sur ce qui pourrait être problématique pour le consommateur moyen, il a été prévu de suivre un panier "psychologique", comprenant un ensemble de produits de consommation courante et de produits plus sensibles aux effets d'arrondis.

Par ailleurs, l'arrivée de l'euro fiduciaire va s'opérer par étapes. Les producteurs de biens de consommation seront amenés à changer les conditionnements pour que l'affichage du prix en euros soit proche d'un chiffre rond plus acceptable pour le consommateur.

Enfin, dans les enquêtes de conjoncture réalisées par téléphone auprès des ménages, un certain nombre de questions sont et seront posées sur la façon dont ils ressentent ce passage à l'euro.

Monsieur GLAUDE signale quelques projets d'enquêtes importantes, qui ne sont pas du strict ressort de cette formation - notamment l'enquête Santé 2002 et l'enquête Littérature - mais dont les thèmes conditionnent fortement les conditions de vie. L'INED a pour sa part plusieurs projets, notamment l'enquête « Familles et employeurs » que Madame MERON présentera ultérieurement, et un projet sur l'adoption et l'insertion sociale.

Un des projets importants du ministère de la culture, sur les pratiques culturelles des enfants et des adolescents, sera présenté en opportunité.

En ce qui concerne la mission statistique du ministère de la jeunesse et des sports, un projet portant sur l'année 2001 et un autre relatif à l'année 2002 seront évoqués par Madame BELLOC.

Enfin, Monsieur GLAUDE indique que le programme de la justice se déroule dans la continuité des objectifs dessinés lors de la rénovation entreprise depuis plusieurs années. Un point sur le panel des mineurs sera fait par Madame GILLES.

Monsieur de FOUCAULD propose que les points complémentaires soient présentés et passe la parole à Madame MERON.

Madame MERON présente un projet constitué de deux enquêtes indépendantes mais coordonnées, l'une auprès des ménages, l'autre auprès des employeurs, et relatives aux interactions entre les contextes professionnels et les comportements familiaux.

Deux idées sont à l'origine de ce projet, en dehors du fait que son sujet est d'actualité et pourtant peu couvert par la statistique actuelle : d'une part, les enquêtes auprès des entreprises et des ménages relèvent de cultures différentes, mais sont de plus en plus curieuses l'une de l'autre ; d'autre part, l'apport de méthodes statistiques faisant intervenir le temps de réaction des acteurs dans l'analyse permet de traiter des questions auxquelles les statistiques classiques ne répondent pas.

Madame MERON évoque l'analyse des biographies et des multi-niveaux qui permet de mieux comprendre les interférences entre les contextes d'activités et de comportements familiaux. Les quelques études qui ont été faites donnent de très bons résultats, mais elles soulignent le besoin de nouvelles sources.

En matière de méthodologie, la nouveauté réside dans le thème de l'influence réciproque entre contextes, mais aussi dans le sens de l'interrogation qui, partant d'une personne interviewée en vis-à-vis, serait suivie d'une enquête auprès de son employeur par voie postale, ces deux questionnaires étant appariés a posteriori.

Puisque le lien entre la personne et son employeur est déjà intégré dans l'enquête Emploi, il est prévu d'utiliser le support des enquêtes complémentaires Emploi pour interroger les personnes sur leurs comportements familiaux et itinéraires professionnels. Cette enquête serait suivie d'une enquête postale auprès des employeurs des personnes interviewées. Ce processus présente un grand nombre d'avantages : seront interrogés pratiquement tous les types de personnes et tous les secteurs publics ou privés, ce qui sera inédit pour une enquête de ce genre.

Une autre particularité réside dans la possibilité d'étudier les itinéraires professionnels des couples. Les travaux du LASMAS sur l'enquête "jeunes et carrières" ont montré tout l'intérêt d'une telle étude. Toutefois, Madame MERON signale que les problèmes de mise en place sont aussi nombreux : des problèmes juridiques, puisqu'il s'agit d'enquêtes couplées, et des problèmes de communication car ces enquêtes supposent que des services travaillent ensemble, ce qu'ils n'ont pas l'habitude de faire.

Par ailleurs, se posent des problèmes strictement techniques de mise en place et d'articulation des deux enquêtes, les derniers problèmes consistant en l'établissement de questionnaires pertinents à l'attention des entreprises et des ménages.

La phase exploratoire sera assez longue, de façon à surmonter tous ces problèmes et à faire valider les paramètres du projet avant de lancer l'enquête grande nature. Pour l'instant, le groupe de travail, dans lequel l'INSEE, la DARES et l'INED sont très impliqués, s'est réuni mensuellement et est parvenu à la constitution de grilles de questionnement très larges, qui font l'objet d'entretiens qualitatifs réalisés par des enquêteurs sociologues, afin d'identifier les meilleures questions.

Un premier test est prévu dans quelques directions régionales de l'INSEE à l'automne 2001, avec l'objectif d'aboutir à des questionnaires potentiels à la fin de l'année 2001. En 2002, la mise au point d'une enquête pilote est envisagée, dans l'optique de valider la pertinence de cette enquête. Le cas échéant, le service présentera l'enquête en opportunité pour une réalisation à la fin 2003.

Un début de consultation a été engagé sur ce projet, notamment auprès des représentants des entreprises et des salariés. Cette consultation sera poursuivie de façon plus précise lorsque les premières versions des questionnaires seront disponibles.

Monsieur de FOUCAULD passe la parole à Madame CARDONA, qui précise que Madame PATUREAU apportera une information sur un point particulier de l'avant-projet de programme.

Madame PATUREAU indique qu'il s'agit de lancer une étude sur les professionnels des arts plastiques et graphiques qui constituent un champ mal connu. Une des difficultés majeures, dans le cas de ces professions particulières, tient à l'identification de sources suffisamment riches, fiables et si possible exploitables dans la durée. Si ce problème se rencontre dans pratiquement toutes les études des professions artistiques et culturelles, il est ici particulièrement criant.

Le service statistique a commencé par prendre contact avec l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales de ce secteur, poussé en cela par la direction de tutelle, la délégation aux arts plastiques, qui regrette la méconnaissance de ce secteur.

Le service a également procédé à un examen des différentes sources mobilisables. Il ressort de cette approche que les sources les moins limitées sont les sources de sécurité sociale des artistes et auteurs, gérées par deux organismes qui sont d'une part, la Maison des artistes, d'autre part, la G.E.S.S.A., chacun de ces deux organismes gérant des professions particulières.

Le service envisage donc d'exploiter 2 000 à 2 500 dossiers individuels d'artistes, en retirant de ces dossiers des éléments d'informations classiques en sociologie des professions, tels que les indicateurs socio-démographiques, la formation, les revenus, l'activité professionnelle, etc. Le service statistique pense ainsi constituer un premier socle de connaissances sur ces professions.

Madame AMIEL souligne que cette information détaillée est nécessaire à l'établissement d'une attestation délivrée par le CNIS et qui complète le dossier que le service statistique dépose auprès de la CNIL.

Monsieur de FOUCAULD propose à Madame GILLES de prendre la parole.

Madame GILLES souhaite informer la formation sur le panel de mineurs suivis en justice. Elle indique que le démarrage du panel est retardé par quelques soucis qui perdurent.

A la suite de la présentation du programme 2001 au CNIS, un conseil statistique avait été réuni au ministère de la justice. Un débat très intéressant avait eu lieu avec l'ensemble des directions du ministère pour qu'une décision soit prise au sujet du panel. L'ensemble des directions ayant adhéré à ce projet, la décision retenue consistait à réaliser ce panel avec l'ensemble des variables qui avaient été proposées par un groupe de travail, réunissant à la fois des juges pour enfants, des présidents de tribunaux pour enfants et les différentes parties de la Chancellerie.

Il avait même été demandé que le panel soit étendu à la partie Parquet, puisqu'un certain nombre de mineurs sont saisis par les procureurs et font l'objet d'orientations qui n'ont pas toujours de suites au niveau des tribunaux pour enfants. Une telle modification permettait d'avoir une meilleure connaissance de la réitération des mineurs pour l'ensemble des procédures judiciaires.

Dès l'été, la sous-direction de la statistique a préparé les différents cahiers des charges pour faire de ce panel un outil réaliste et opérationnel, à la fois du côté du Parquet et du côté des tribunaux pour enfants. Une expérimentation avec quelques parquets et tribunaux pour enfants était prévue pour contrôler la faisabilité du produit et vérifier la charge de travail, afin de le généraliser par la suite.

Or, un certain nombre d'évènements qui se sont déroulés en automne, notamment la mise en place de la loi renforçant la présomption d'innocence et le droit des victimes, ont occasionné une surcharge dans les juridictions. C'est pourquoi la direction des services judiciaires, qui gère l'ensemble des moyens du ministère et en particulier ceux des juridictions, a demandé que la mise en place du panel, qui aurait occasionné la saisie de variables supplémentaires, soit reportée.

Il a été demandé que soit mis en place un panel dit " dégradé ", ou panel allégé, ne prenant en compte que les données déjà saisies dans les logiciels et aucune autre information. Par ailleurs, le service avait demandé, et cela avait été accepté, de pouvoir acquérir le logiciel des tribunaux pour enfants afin de le faire évoluer dans le cadre du panel. Il s'agit d'un produit d'initiative locale qui s'est généralisé dans l'ensemble des tribunaux mais qui n'a pas été labellisé par la Chancellerie.

Le service a donc commencé à travailler sur le panel dégradé en attendant une autre décision du conseil de la statistique du ministère de la justice qui doit se réunir en juin prochain. Au sein du ministère, les directions de la protection judiciaire de la jeunesse et des affaires criminelles soutiennent

le projet, estimant que la jeunesse est un peu le parent pauvre au ministère, en raison du nombre de demandes en matière de réitération des mineurs et de l'absence d'outil capable de répondre à ces demandes. Les quelques études ponctuelles sur ce domaine ne permettent pas d'extrapoler et de donner des chiffres pour la France entière.

Les deux directions vont demander la confirmation du projet complet. Dans le cas contraire, le panel dégradé sera mis en œuvre, avec pour conséquence de limiter l'analyse de la délinquance des mineurs.

Monsieur de FOUCAULD se dit partagé, dans la mesure où la loi qui génère les principaux problèmes du panel est aussi très importante. Il est donc assez normal qu'elle ait bénéficié d'une priorité en termes de moyens. Monsieur de FOUCAULD reconnaît que toutes les conditions pratiques d'application n'ont peut-être pas été mesurées, du moins vu de l'extérieur du ministère. Mais il suggère que la formation exprime le souhait que le ministère de la justice soit suffisamment doté en moyens, afin qu'une analyse précise des populations en difficulté soit conduite dans les meilleures conditions.

Monsieur de FOUCAULD passe la parole à Madame BELLOC pour un point d'information sur le devenir de la mission statistique du ministère de la jeunesse et des sports.

Madame BELLOC rappelle que le CNIS a exprimé l'année passée son vif soutien à la mission. Il pourrait en être de même cette année, d'autant que, sur les neuf personnes prévues, seules cinq personnes composent toujours la mission. De plus, la mission se voit souvent confier par le ministère des travaux qui relèvent plus de la gestion interne que de travaux statistiques. Elle a néanmoins réussi à exploiter l'enquête " pratiques sportives " lancée en 2000, et va tenter de lancer une enquête sur la pratique sportive des jeunes à la fin 2001.

Toutefois, compte tenu de la faiblesse des moyens humains de la mission, Madame BELLOC juge peu raisonnable de lancer des enquêtes comme cela a été fait les années précédentes. Il lui paraît plus rationnel de s'appuyer sur l'infrastructure de l'INSEE et en particulier sur le dispositif EPCV. Le recrutement d'un chercheur est envisagé, en liaison avec Madame GUILLEMOT. Celui-ci serait, pour 80 % de son temps, chargé de la préparation d'une enquête sur les pratiques culturelles et sportives, qui serait chapeauté par une des parties variables du dispositif EPCV. Si l'enquête est prévue pour mai 2003, le recrutement serait effectif dès septembre. Les difficultés actuelles d'embauche sont liées aux conditions de recrutement au ministère.

Le compte économique du sport est un point plus positif des travaux qui mérite d'être souligné. Dans ce cadre, la mission a bénéficié d'une aide conséquente des comptables nationaux de l'INSEE. Un document de six pages sur le compte économique du sport est sur le point d'être publié portant à la fois sur la consommation des ménages, les échanges extérieurs, et sur les emplois dans le sport.

Madame BELLOC précise que le ministère de la jeunesse et des sports rencontre globalement des problèmes de recrutement. En effet, les personnels statutaires dépendent en grande partie du ministère de l'éducation nationale et les conditions de recrutement des personnels non titulaires ne sont pas des plus attractives, notamment au niveau de la rémunération.

Monsieur de FOUCAULD estime que l'on ne peut que souhaiter que l'amélioration des conditions de gestion permette de compléter les effectifs de la mission statistique au plus vite.

2. Débat

Monsieur de FOUCAULD souligne quelques points qui lui paraissent importants dans les avant-projets, tels que les travaux de suivi du passage à l'euro fiduciaire, à l'occasion duquel le taux d'épargne sera peut-être amené à croître, dans l'hypothèse où les ménages multipliant leurs dépenses par sept et leurs recettes par six, pourraient être encouragés à épargner.

La participation électorale et la participation à la vie associative sont également deux thèmes très intéressants. Monsieur de FOUCAULD regrette toutefois que l'avant-projet sur la participation à la vie associative n'ait pas été prévu l'année du centenaire de la loi 1901. Il suggère que les prochains programmes soient plus attentifs aux événements à venir.

Monsieur CHAIGNEAU demande s'il est prévu d'étudier l'inscription sur les listes électorales dans le projet d'enquête sur la participation électorale.

Monsieur CLANCHÉ répond que cet aspect sera bien étudié dans cette enquête. L'évolution des inscriptions entre 1999 et 2002 sera mesurée. Dans la mesure du possible, le service va examiner les nouvelles inscriptions et les suppressions des listes électorales entre ces deux dates.

Monsieur RIANDEY souligne que l'enquête sur la vie familiale et professionnelle, touche à un thème qui n'a pas été traité par l'INED depuis 1981 et l'enquête CERC-INED. Il était donc tout à fait utile de l'étudier à nouveau.

Par ailleurs, l'enquête adoption avait été présentée, l'année dernière, dans son premier volet, sous le nom " adoption internationale et insertion sociale ". La bonne tenue de cette enquête, qui a été réalisée auprès d'une association, fait qu'elle est reconduite et élargie. Toutefois, pour ce second volet, le terme " internationale " est supprimé en vue d'un recentrage de l'enquête sur l'adoption en France. Cette année, une expérimentation sera menée avec les DASS pour étudier la faisabilité du nouveau projet.

Monsieur RIANDEY demande aux membres de la formation de bien vouloir excuser l'absence de Madame SILBERMAN, retenue aux journées CEREQ-LASMAS, et qui a souhaité que Monsieur RIANDEY intervienne, en son nom, sur deux points : le programme et l'accès des chercheurs aux données du recensement de 1999.

Sur ce dernier point, il rappelle que le rapport de Madame SILBERMAN sur les difficultés d'accès de la recherche aux données de l'INSEE faisait suite au débat qui s'était déroulé au CNIS. Madame SILBERMAN exprime à nouveau une inquiétude à propos des données du recensement de 1999, car contrairement à la baisse importante constatée sur le coût des enquêtes, il semble que les coûts de diffusion des données du recensement de 1999 soient nettement plus élevés, en raison de la multiplication des sous-fichiers et de l'adjonction de logiciels conviviaux, dont les prix sont excessifs pour les acquéreurs de l'information globale.

A ce sujet, et en relation avec le rapport de l'Académie des sciences sur la statistique dont le compte-rendu figurera dans le prochain *Courrier des statistiques*, il avait été souligné que les étudiants en statistique ou en sciences sociales n'avaient pas accès aux fichiers dans le cadre de leur formation. Un effort doit manifestement être fait dans ce domaine. Monsieur RIANDEY pense que l'enquête la plus adaptée pourrait être un extrait du recensement, peut-être un fichier au 10 000^{ème}, qui serait mis à disposition des départements d'université pour une utilisation pédagogique. Il aimerait que le CNIS soutienne ce point.

De surcroît, Monsieur RIANDEY souhaite revenir, à titre personnel, sur une question évoquée l'année dernière concernant le recensement. Lorsque les premiers résultats avaient été publiés, il s'était inquiété de l'écart d'environ 500 000 personnes entre les projections de populations établies à partir du recensement de 1990 et les résultats du recensement de 1999. Cet écart avait été interprété comme un accroissement des retours de migrants et une baisse des doubles-comptes de la population des étudiants. Puisque que les fichiers sont désormais disponibles, Monsieur RIANDEY souhaiterait en savoir davantage.

Enfin, Monsieur RIANDEY demande un état d'avancement du rapprochement de l'échantillon démographique permanent avec les DADS

Monsieur DESPLANQUES répond en préalable qu'il ne peut véritablement parler au nom du service qui est responsable des questions de diffusion et qui n'est pas représenté à la table. Il estime néanmoins que le coût d'un certain nombre de données a diminué. Mais le débat est ouvert. Monsieur DESPLANQUES pense notamment que la mise en place de fichiers permettant d'utiliser " Beyond " ou " Twenty-Twenty " peut permettre d'économiser beaucoup de temps dans le traitement lui-même. Le coût d'achat d'un fichier et le coût d'utilisation doivent aussi être pris en compte.

Par exemple, le fichier " logement " complet, dont la diffusion vient de débiter à un tarif d'environ 7 000 francs et dont la convivialité facilite l'accès sans de lourds investissements de formation, permet des traitements très rapides et nombreux. Toutefois, Monsieur DESPLANQUES convient que ce fichier n'offre pas autant de fonctionnalités que S.A.S. pour des analyses ou des régressions logistiques.

Par ailleurs, Monsieur DESPLANQUES a pris bonne note de la demande de Monsieur RIANDEY concernant la mise à disposition d'un fichier au 10 000^{ème}. Le service y travaille et il semble effectivement possible de proposer un fichier à un taux de sondage qui soit entre 1 000^{ème} et 10 000^{ème}. Une réflexion est également menée sur le fichier au 1 000^{ème} car, dans ce cas, l'échantillon touche 60 000 personnes environ et ce nombre est en dessous du maximum Excel, ce qui permet de fournir des tableaux utilisables avec un tableur d'usage courant.

S'agissant de l'écart de population estimée ou recensée, Monsieur DESPLANQUES indique que des travaux ont été faits avec l'exploitation du recensement. Aujourd'hui, l'estimation de solde migratoire concernant la population étrangère entre le 1^{er} janvier 1990 et le 1^{er} janvier 1999, de l'ordre de 450 000 personnes, est confirmée. Des interrogations subsistent sur l'augmentation du nombre de sorties des

Français, mais les sources sont relativement fragiles en la matière, qu'il s'agisse des sources gérées par le ministère des affaires étrangères, ou des sources en provenance des pays d'accueil qui fournissent des informations sur les Français à l'étranger. Par conséquent, un solde net de 100 000 Français partis à l'étranger sur cette période reste à confirmer.

Par ailleurs, le service a confirmé à partir de la pyramide des âges la forte surestimation, qui date probablement de 1990, du nombre de jeunes âgés de 20 ans. Par exemple, un certain nombre d'étudiants ont été, à tort, comptés deux fois en 1990. Or, en 1999, ces personnes désormais âgées de 29 ans ont été comptées une seule fois, d'où un écart assez important. On peut estimer que 100 000 personnes ont été comptées deux fois en 1990. Monsieur DESPLANQUES indique qu'il n'est pas à exclure qu'en 1999, quelques erreurs de recensement se soient également produites.

Deux aspects méritent d'être soulignés concernant le rapprochement entre l'échantillon démographique permanent et les DADS. Ce rapprochement a précédemment servi pour des exploitations du type " salariés III " faites par Monsieur BAUDELLOT. La charge de travail actuelle ne permet pas une telle programmation dans l'immédiat. Par ailleurs, il est nécessaire de faire valider cet appariement par la CNIL. En ce qui concerne les études de mortalité menées par l'INSEE, le service s'interroge sur l'utilisation d'un échantillon de données sociales, dans la mesure où les fichiers correspondants présentent toute l'information intéressante et qu'ils concernent une population plus étendue. Cette démarche permettrait de répondre, à un niveau détaillé, à des questions que se pose l'Institut de veille sanitaire par exemple, sur la mortalité dans certaines professions.

Monsieur de FOUCAULD propose de passer à la présentation des trois premiers projets d'enquêtes qui sollicitent un avis d'opportunité.

3. Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- Enquête sur la construction des identités

Exposé :

Madame HOUSEAUX présente l'enquête " Construction des identités ". Cette enquête a pour objectif principal l'étude du lien et de l'intégration sociale. Il s'agira de décrire, d'analyser et de hiérarchiser des liens sociaux et des vecteurs identitaires, par lesquels chaque personne se construit une place dans la société, et qui permettent à la fois son intégration par proximité avec des pairs et l'affirmation de son individualité propre par différenciation avec les autres.

Plus précisément, il s'agit d'une étude relative au lien social vu du côté des personnes, avec la possibilité de mesurer la pauvreté ou la fragilité, voire l'absence de ce lien social. La procédure envisagée, pour ne laisser de côté aucune des dimensions importantes de l'identité, comblera au niveau du questionnaire trois aspects : l'appartenance objective à des groupes sociaux, l'expression de ce que la personne pense être avant tout et que l'on pourrait qualifier de subjective, et les déclarations sur la façon dont les personnes pensent être perçues ou considérées par les autres, et que l'on peut qualifier d'assignations identitaires. Un volet est envisagé sur le sentiment de discrimination et ses conséquences sur l'identité des personnes.

Ces trois aspects de l'identité seront déclinés à travers plusieurs thèmes : la famille, la profession, les loisirs et les activités extra-professionnelles, les identités géographiques, la santé, le rapport au corps et les convictions. Ces thèmes seront abordés successivement dans le questionnaire de façon à les comparer sous les trois aspects évoqués précédemment.

L'enquête tiendra compte de l'aspect dynamique des identités, puisque l'identité se construit aussi dans le temps. Pour cela, une partie biographique, relative à la trajectoire personnelle des enquêtés, à l'origine géographique et sociale, à la mobilité professionnelle et éventuellement aux projets, est envisagée.

Pour l'instant, l'enquête est prévue sous CAPI, avec une durée d'interrogation de 50 à 60 minutes. Elle serait réalisée à la fin de l'année 2002 ou au tout début de 2003. L'échantillon compterait 8 000 à 10 000 personnes, âgées de 18 ans et plus et représentatives de l'ensemble de la population.

L'enquête sera menée avec un certain nombre de partenaires, en particulier l'INED, le ministère des affaires sociales, le ministère de l'emploi, le ministère de la culture, l'INSERM et la délégation interministérielle à la ville. Le tour de table reste ouvert à d'éventuels partenaires auprès desquels des contacts ont été pris.

Enfin, en accord avec les partenaires, le thème de l'intégration est apparu comme important et il est donc envisagé de sur-représenter quelques sous-populations de l'échantillon, notamment celles issues de l'immigration, c'est-à-dire des personnes nées à l'étranger ou ayant un de leurs parents né à l'étranger. La taille de cet échantillon est estimée à 3 000 personnes.

Débat :

Monsieur de FOUCAULD est frappé, dans ce travail intéressant et novateur, du niveau de détail du questionnaire. Il se demande si des expériences équivalentes ont été menées à l'étranger. Il connaît, pour sa part, des spécialistes de l'identité au Canada.

Il se félicite aussi de l'intérêt manifesté par les nombreux ministères associés à ce projet et par les institutions qui s'en sont rapprochées comme le Haut comité à l'intégration ou le groupe d'étude contre les discriminations. Monsieur de FOUCAULD regrette cependant l'absence du Commissariat général du plan parmi les partenaires.

Monsieur GLAUDE informe les membres de la formation qu'une action de concertation va être menée par le biais d'un groupe de travail au sein duquel les participants pourront exprimer leurs attentes ou leurs perceptions relatives à cette enquête. Monsieur de FOUCAULD a accepté de présider ce groupe de travail. Une feuille d'inscription va circuler mais une offre de participation plus officielle sera envoyée sous peu par le CNIS.

Monsieur RIANDEY indique que l'INED et lui-même soutiennent ce projet mais souhaite également s'exprimer en tant que porte-parole de Madame SILBERMAN. Cette dernière est, comme le LASMAS, très intéressée par ce projet. Cependant, dans le cadre de l'insertion de l'identité née de l'immigration dans l'identité d'ensemble, Madame SILBERMAN estime que les variables liées à cette perception de l'image de l'immigré ne sont pas suffisamment présentes. Madame SILBERMAN souhaiterait qu'une réflexion à ce sujet soit engagée avec le LASMAS.

Monsieur DESPLANQUES indique que, tout en comprenant bien l'intérêt de tous les partenaires, il convient de rester dans un temps de questionnaire supportable par les enquêtés, ce qui n'empêchera pas que le LASMAS soit associé à la réflexion.

Il précise qu'un test d'exploitation est envisagé pour cette enquête, c'est-à-dire une enquête pilote sur un effectif suffisamment large, dont les résultats ne seront pas diffusés, permettant d'identifier les questions qui méritent d'être conservées, comme la question sur le journal intime, et celles qui sont amenées à être supprimées par manque de personnes concernées. L'analyse des résultats peut également montrer que telle ou telle question n'est pas discriminante d'un lien dans la construction de l'identité d'une personne.

Monsieur de FOUCAULD évoque les travaux de Monsieur PUTMAN qui vont dans le sens de ceux de l'enquête " construction des identités " et suggère au service de s'en rapprocher.

L'enquête reçoit un **avis d'opportunité favorable**.

- EPCV, partie variable d'octobre 2002 sur la vie associative

Exposé :

Madame GUILLEMOT présente l'enquête relative à la vie associative, partie variable EPCV.

Elle indique que ce projet d'enquête a été lancé à la suite du rapport du CNIS de novembre 1998 sur le thème des associations régies par la loi de 1901, dont Monsieur RAULT était co-rapporteur. Ce rapport préconisait notamment la connaissance de la participation à la vie associative de la population et plus particulièrement du bénévolat. Plusieurs enquêtes ont abordé ces questions de participation associative. A l'INSEE, la première enquête date de 1983 et portait sur les contacts entre les personnes qui développaient un questionnaire assez complet sur la participation associative.

Les enquêtes EPCV, à partir de 1996, ont repris une partie de ce questionnaire dans le cadre des indicateurs sociaux, pour assurer un suivi régulier et synthétique de cette participation. L'analyse des statistiques, au niveau national, montre que le CREDOC pose assez régulièrement des questions sur ce sujet. De plus, en 1997, le laboratoire d'économie sociale de Paris I, en liaison avec la Fondation de France, a conduit une enquête exploratoire sur le thème du bénévolat.

Les données ne sont donc pas inexistantes mais la plupart des opérations réalisées étaient plus particulièrement axées sur le dénombrement des membres d'associations et leurs caractéristiques

socio-démographiques. Le monde associatif a sensiblement évolué, notamment dans la nature des participations. Toutefois, d'importantes zones d'ombre sont apparues, en particulier concernant le travail réalisé dans le cadre associatif.

Cette partie variable EPCV est menée en partenariat avec la délégation inter-ministérielle à l'économie sociale, la MIR, le ministère de la jeunesse et des sports et le ministère de la culture. Elle se donne pour objectif de mieux connaître la nature de l'engagement associatif, du point de vue du statut, en essayant de distinguer les membres dirigeants, les adhérents, les donateurs, mais aussi du point de vue du type d'activité, en analysant les motivations et l'intérêt de cet engagement par rapport au temps consacré.

Une attention particulière sera portée au travail bénévole et salarié. En effet, on assiste de plus en plus à une professionnalisation au sein des associations qui passe à la fois par une augmentation du salariat, au travers des emplois-jeunes, mais aussi par une imbrication du travail salarié et bénévole qui est difficile à cerner.

Les compétences et les formations des personnes concernées seront étudiées, tout comme certains aspects plus économiques, comme les indemnités versées. Les cotisations, les dons et les coûts seront d'autres domaines d'investigation. Les activités qui iront au-delà de la raison sociale affichée par l'association seront explorées par le questionnaire. Un nouvel aspect sera également enquêté : le recours au service des associations, au-delà de l'adhésion, afin de tenter de mesurer l'impact de l'activité associative, au sens large.

L'enquête aura lieu en octobre 2002 auprès de 8 000 ménages.

Débat :

Monsieur CHAIGNEAU demande comment la distinction sera faite entre associations et "faux-nez" de l'administration.

Madame GUILLEMOT indique que les associations auxquelles Monsieur CHAIGNEAU fait allusion ne seront pas, en nombre d'individus membres de ces associations, très nombreuses.

Monsieur RAULT formule une remarque qu'il pense un peu similaire à celle adressée à l'enquête "familles et employeurs". En effet, cette enquête porte sur la participation à la vie associative en termes de consommation de temps de loisirs mais aussi sur l'activité associative elle-même, dans la mesure où le bénévolat participe également à la production du service. Il faut donc considérer, d'une part, l'association comme un organisme dont il faudrait construire un modèle plus large que celui de l'entreprise puisqu'il intègre le social, d'autre part, l'association au sens des enquêtes "ménages" traditionnelles. Un pôle consommation, un pôle production et des problèmes culturels d'approche sont à distinguer. Dès lors, l'enquête renvoie-t-elle à des aspects liés au collectif producteur ou à la vie sociale ?

Monsieur de FOUCAULD demande si, du point de vue de Monsieur RAULT, il s'agirait d'un travail ultérieur à explorer dans cette enquête.

Monsieur RAULT pense que cette enquête s'intègre dans l'ensemble des travaux en cours à l'INSEE et qui touchent à des travaux statistiques "Entreprises" et à des travaux sur l'approche de l'emploi associatif et du tissu productif associatif en région à partir de SIRENE et des DADS. Plusieurs régions et groupes de régions de l'INSEE réfléchissent actuellement à cette question. Parallèlement, une forte demande régionale est exprimée pour obtenir une méthode d'approche de la localisation de l'emploi associatif et de son évolution, l'INSEE ayant indiqué qu'il ne serait possible d'établir des statistiques sur les connaissances des associations, qu'à partir d'une coordination d'études entre les différents ministères.

Monsieur de FOUCAULD, après en avoir débattu avec les membres de la formation, demande que la synthèse de cette remarque figure dans l'avis d'opportunité.

L'enquête reçoit un **avis d'opportunité favorable**.

- Enquête sur les pratiques et les consommations culturelles des enfants et jeunes adolescents

Exposé :

Madame OCTOBRE présente l'enquête sur les pratiques et les consommations culturelles des enfants et jeunes adolescents de 6 à 14 ans.

Ce projet s'insère dans un dispositif d'enquêtes axées sur les pratiques culturelles que le département "études et prospectives" mène depuis sa création. L'enquête principale s'intitule : "pratiques culturelles des Français". Néanmoins, dans ce dispositif, existe un ensemble d'enquêtes plus sectorielles qui ont successivement porté sur les publics des musées, des théâtres, du cinéma, de la danse et sur les activités artistiques en amateur.

A l'issue de ces enquêtes, le DEP a constaté une relative pauvreté de l'information relative aux plus jeunes. Certaines collectes, effectuées au cours des années 1990, ont permis de recueillir des informations sur les sorties culturelles des 12-25 ans et sur les rapports au cinéma des 10-14 ans, mais, en deçà de cet âge, l'information devenait plus rare puisqu'on ne dispose globalement que d'éléments fournis par une enquête sur les loisirs des 8-19 ans.

Le DEP a regardé de près les résultats des enquêtes nationales d'autres services statistiques comme l'enquête "budgets de familles", l'enquête "efforts éducatifs" qui montrait le poids des plus jeunes en matière d'éducation, et l'enquête du ministère de l'éducation nationale qui a tenté de rapprocher emplois du temps, pratiques de loisirs et réussite scolaire en les analysant, soit comme des contrevenants, soit comme des adjuvants à la réussite.

A l'issue de cette analyse de l'existant, il est apparu nécessaire de compléter ce panorama des pratiques culturelles, d'une part par une description des pratiques et consommations des plus jeunes de 6 à 14 ans, d'autre part par une observation longitudinale des modifications de ces pratiques et consommations, afin de saisir les univers culturels dans lesquels les enfants évoluaient.

Le projet présenté reprend ces deux outils. Il est le résultat de la demande du ministère et des institutions qui dépendent du ministère de la culture et qui ont vu le poids de la fréquentation des plus jeunes croître au fil du temps, jusqu'à en être le public majoritaire pour certaines d'entre elles.

Les principaux thèmes abordés dans cette enquête portent sur les âges charnières d'évolution des pratiques, le poids du "Gender" et la façon dont ce dernier se combine avec des ruptures d'âge en fonction des milieux sociaux. Par ailleurs, le questionnement tentera de mettre en valeur les effets d'influence réciproque entre la famille, l'école, le groupe des pairs et les médias, chacun de ces groupes étant susceptible de produire des modèles de socialisation et de comportement qui peuvent être combinés à certains âges et antithétiques à d'autres âges.

A cette période de la vie, les enfants étant pratiquement tous scolarisés, le service statistique envisage de faire établir par le ministère de l'éducation un échantillon d'établissements, à partir duquel serait faite l'investigation postale auprès d'environ 5 000 enfants. La deuxième investigation sera complémentaire et longitudinale. Le panel d'élèves de 1997 serait la base de tirage d'un échantillon d'enfants, entrés en CP en 1997, et qui seraient observés à trois reprises : à leur entrée en CM2, en 5^{ème} et en 3^{ème}, puisque ces passages de classe semblent intervenir aux âges charnières, évoqués précédemment.

Plusieurs personnes ont été contactées pour participer au comité de pilotage.

Débat :

Monsieur RIANDEY exprime tout d'abord son intérêt pour cette opération. En outre, il suggère un recouvrement entre deux sources sur les enfants de 15 ans pour être en mesure de mieux comparer ces deux sources et d'identifier une partie de population commune. Par ailleurs, Monsieur RIANDEY exprime une crainte par rapport au mode de collecte par voie postale. Il considère que les enquêtes postales ont un effet de sélection culturelle importante. Ce mode de collecte risque donc d'induire un biais. C'est pourquoi il serait nécessaire de faire une enquête pilote très sérieuse pour vérifier l'impact du mode de collecte sur la pertinence des réponses.

Madame OCTOBRE précise d'une part que la durée indiquée dans la fiche est une durée limite et que le service va s'employer à la faire baisser significativement. D'autre part, elle indique que des tests sont d'ores et déjà prévus. La première série de tests sera réalisée par des professionnels travaillant au contact des enfants pour s'assurer de la lisibilité et de la compréhension du questionnement. Puis une autre série de tests sera conduite auprès du public réellement enquêté.

Monsieur de FOUCAULD s'interroge sur le public concerné, et sur l'existence de sources privées sur ce domaine dont il serait peut-être possible de se rapprocher, comme les enquêtes des groupes de presse ou médias qui doivent être nombreuses.

Madame OCTOBRE répond qu'il est prévu d'établir un questionnaire qui soit destiné en partie pour les parents, en partie pour les enfants à partir de 9 ans et jusqu'à 11 ans. La limite inférieure à 9 ans sera

testée afin de vérifier qu'elle est raisonnable dans la pratique. Si tel n'était pas le cas, le questionnaire ne concernerait que les parents.

S'agissant de la seconde interrogation de Monsieur de FOUCAULD, Madame OCTOBRE indique que l'enquête sur les loisirs des 8-19 ans, à laquelle le ministère a été associé, provient précisément d'un de ces instituts de médias privés. Toutefois, à bien des égards, les informations issues de ces opérations sont pauvres, parce que les commanditaires souhaitent des données utilisables à court terme et parce que les questions sont spécifiques. Par exemple, les questions portent sur l'utilisation d'un produit précis et pas sur les caractéristiques et pratiques "socioculturelles" de l'utilisateur du produit. L'utilisation des résultats de ces opérations est très limitée. Les méthodes de collecte sont aussi un véritable écueil à leur utilisation, par leurs différences avec les méthodes statistiques traditionnelles. Ces problèmes ont paru suffisamment importants pour justifier une opération statistique qui, si elle n'est pas exhaustive, sera au moins homogène.

Monsieur de FOUCAULD se demande s'il ne faudrait pas envisager de se rapprocher des outils existants à l'INSEE dans le domaine des conditions de vie.

Monsieur GLAUDE précise que cette démarche pourrait être envisagée à ceci près que l'interrogation d'un segment spécifique de la population nécessite une présélection pour disposer d'un échantillon centré sur l'objet de l'enquête, telle l'enquête HID ou l'enquête complémentaire Emploi auprès des jeunes. De ce point de vue, le recensement rénové de la population suscite des intérêts spécifiques en termes de base de sondage suffisamment à jour. Puisqu'il est en continu, le RRP devrait permettre de pouvoir mieux atteindre ce type d'objectif.

Monsieur de FOUCAULD partage le souci de Monsieur RIANDEY quant à l'éventuel biais lié au mode de collecte.

Madame OCTOBRE précise que le fichier du panel des enfants scolarisés du ministère de l'éducation nationale est très documenté et devrait à terme permettre de redresser les biais qui seraient observés grâce à ses informations structurées. C'est d'ailleurs une des raisons qui ont conduit le ministère de la culture à l'utiliser.

Monsieur RIANDEY fait remarquer que, tout en admettant les qualités probables du futur recensement, il est question ici d'un problème lié au mode de collecte et non à la méthode d'échantillonnage ou à la base de sondage. De ce point de vue et pour cette enquête, celle de l'éducation nationale semble la meilleure.

L'enquête reçoit un **avis d'opportunité favorable**.

IV - LA RÉNOVATION DU RECENSEMENT DE POPULATION : AVANCEMENT DES TRAVAUX (M. GODINOT)

Monsieur de FOUCAULD passe la parole à Monsieur GODINOT pour la présentation du point RRP. Monsieur GODINOT évoque le déroulement du processus de validation qui devrait déboucher sur le vote de la loi consacrée au recensement rénové. Il signale que le texte de loi a reçu l'accord du Conseil d'Etat, de la commission nationale informatique et libertés, et de la caisse nationale d'assurance maladie. L'accord de cette dernière était nécessaire puisque la méthodologie du nouveau projet prévoit l'utilisation de son fichier. Enfin, l'ensemble des assemblées des territoires d'outre-mer concernés ont également rendu un avis favorable.

La philosophie du texte s'appuie sur une collaboration entre, d'une part l'Etat, représenté par l'INSEE qui organisera et contrôlera le recensement, d'autre part les communes, qui auront pour charge de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement. Dans ce partage des tâches, l'INSEE reste responsable de l'ensemble de l'opération et notamment de la production de résultats statistiques.

La nouveauté tient à la responsabilité explicitement confiée aux communes et non plus aux maires en tant que représentants de l'Etat. Cette innovation paraît aller dans le sens des lois de décentralisation. Avec l'intervention des communes en tant que personnes morales, elle présente l'avantage pratique, non négligeable, d'ouvrir la voie à une délégation de la responsabilité de l'exécution des enquêtes de recensement des communes vers les EPCI (établissement public de coopération intercommunale). Une telle perspective permettrait un dialogue avec un nombre de partenaires moins élevés et garantirait une professionnalisation croissante des acteurs.

Il reste des étapes importantes à franchir : le texte doit être examiné en conseil des ministres, déposé sur le bureau des assemblées et inscrit à l'ordre du jour des travaux parlementaires. Ces nouvelles

pratiques sont envisagées, elles ne préjugent en rien des décisions souveraines des deux assemblées sur le texte de loi qui leur est soumis.

Le cadre de travail est défini par l'espoir de voir ce texte adopté par la présente législature, c'est-à-dire au plus tard au printemps 2002. En tenant compte du travail d'allocation de crédits dans les communes pour qu'elles puissent mener le recensement, les premières opérations de terrain devraient avoir lieu à la fin de l'année 2003 et les premières enquêtes de recensement au début 2004.

Compte tenu du mécanisme du recensement rénové, les premiers chiffres annuels de population légale devraient sortir à la fin de l'année 2008. Ce calendrier est en décalage avec celui qui avait été dressé précédemment et qui avait servi de base à l'établissement du programme de travail 2002 et des fiches des projets l'accompagnant. Aussi, il convient de considérer que les dates figurant sur les fiches relèvent du calendrier précédent.

Monsieur GODINOT donne quelques informations sur les tests 2001 en cours, tests qualitatifs pour certains, quantitatifs pour d'autres. Au titre des tests qualitatifs, il mentionne les travaux de comparaison des formes de questionnaires séparant bulletin individuel et feuille de logement ou, au contraire, regroupant les deux dans un cahier d'un seul tenant. Par ailleurs, pour chacune de ces deux présentations physiques, deux maquettes ont été mises au point et sont soumises à des groupes d'appréciation et de discussion qui permettront une orientation vers l'une des formes de questionnaire.

Un autre aspect qualitatif concerne les petites communes. Il s'agit d'apprécier la faisabilité d'une démarche qui consiste à doter chaque agent recenseur d'une liste de références dans laquelle figureraient toutes les adresses de son secteur d'intervention de manière à ce qu'il soit guidé dans sa démarche. Ceci paraît être de nature à améliorer la qualité de la collecte dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Au titre des tests quantitatifs, l'INSEE a plusieurs objectifs dont celui qui vise à comparer des plans de sondage dans les grandes communes, selon les recommandations de la communauté scientifique, afin de voir si le taux de réponse est significativement différent selon que l'on procède au recensement d'adresses éparses sur le territoire de la commune ou au recensement de tous les logements d'une adresse.

Sera également observée la pertinence des procédures de travail qui ont été programmées dans les communes de plus de 10 000 habitants. La charge de travail sera mesurée, à la fois pour les agents recenseurs ou pré-recenseurs, et pour les agents chargés du contrôle.

Au travers de toutes ces opérations, une meilleure définition des protocoles de collecte dans les petites communes sera recherchée ainsi qu'une évaluation des procédures de contrôle de la collecte et des charges induites. Les tests serviront aussi à améliorer la formulation des questions qui figureront dans les questionnaires finals.

Trois vagues de tests sont envisagées.

Dans le champ des grandes communes, une première vague de tests est en cours sur la comparaison des plans de sondage, la faisabilité du sondage sur liste, l'évaluation des procédures de contrôle et l'évaluation des questionnements.

A l'automne, une seconde vague de tests aura lieu, avec une ampleur un peu accrue de la collecte : 7 000 logements contre deux fois 2 000 pour la première vague. Cette vague de tests sera centrée sur la mesure des charges.

La troisième vague, prévue soit à la fin de l'année 2001, soit au tout début de l'année 2002, concernera le champ des petites communes. Les tests porteront sur le protocole de collecte, la mesure de la charge et l'évaluation des procédures de contrôle. L'évaluation des questionnements se poursuivra.

L'accent est mis en priorité sur les grandes communes, car les innovations liées à la collecte y sont les plus nombreuses.

Monsieur GODINOT évoque le site expérimental installé à la direction INSEE de Rhône-Alpes dont l'objectif majeur est de tester l'ensemble des méthodes et des procédures à mettre en œuvre. Ce laboratoire fonctionnera en étroite collaboration avec quelques communes ou quelques établissements publics de coopération intercommunale, dans le voisinage immédiat de Lyon. D'ores et déjà, la ville de Lyon et l'un de ses arrondissements semblent intéressés. Des pourparlers sont en cours avec la ville de Villefranche-sur-Saône et des recherches ont été entreprises pour trouver d'autres partenaires, susceptibles d'accompagner l'INSEE dans cette démarche.

Celle-ci consistera notamment à tester différentes hypothèses de maîtrises d'œuvre et à mettre au point les procédures de collecte sur le terrain, aussi bien dans les communes de plus de 10 000 habitants que dans les communes plus petites.

Une étude précise des charges sera engagée avec les partenaires. Un test sur les modules et les contenus de l'information est également prévu. Le site servira aussi à mettre en œuvre les composants informatiques des différentes applications qui accompagneront la vie de ce programme de recensement rénové. Enfin, la cartographie sera au cœur des activités de ce site expérimental.

- Tests de mise en œuvre de la rénovation du recensement de la population en 2002

Exposé :

Monsieur GODINOT présente ensuite les tests de l'année 2002 pour lesquels le service sollicite un avis d'opportunité. Les tests de 2002 s'inscriront dans le prolongement des opérations effectuées en 2001.

Il s'agit, au fur et à mesure que des procédures ou des modalités de contrôle auront été testées, de mettre au point des protocoles de collaboration avec les deux catégories de communes. Monsieur GODINOT précise qu'il appartient aux communes, si la loi est votée, de préparer et de réaliser les enquêtes dans un cadre général défini en commun. De nombreux échanges avec les représentants des élus seront nécessaires.

En 2002, l'objectif des tests sera essentiellement organisationnel. Les actions en cours seront prolongées, sous des formes qui seront peut-être plus précises, lorsque les premiers résultats des tests qui sont actuellement effectués sur le terrain auront été recueillis. Monsieur GODINOT espère que la formation estimera qu'il est opportun de poursuivre les tests liés à l'opération de rénovation du recensement en 2002.

Débat :

Monsieur RIANDEY exprime la satisfaction de l'INED sur l'ensemble des décisions prises par l'INSEE concernant le déroulement des futures opérations de recensement. Il estime en particulier que le resserrement de la collecte sur le début de l'année est plus satisfaisant. Il se réjouit également de l'établissement d'un comité méthodologique. Il se félicite des tests en cours dont il espère que les résultats positifs pourront permettre de gagner le pari du projet de recensement, avec des données plus fraîches à un coût constant.

Monsieur RIANDEY demande que la problématique du caractère obligatoire appliquée aux tests soit étudiée par le comité méthodologique. Ce point a été succinctement évoqué au comité du label lors de la présentation de la première vague de tests, en regard de ce qu'il convient de faire pour estimer la pertinence des taux de réponse.

Monsieur CHAIGNEAU demande si la MSA (mutualité sociale agricole) a été sollicitée dans le cadre de la consultation signalée par Monsieur GODINOT, notamment pour les travaux en petites communes. Il souhaite connaître les projets du service en matière d'information et de communication sur le recensement, auprès de la population.

Monsieur GODINOT prend bonne note de la satisfaction de l'INED sur les points qui ont été évoqués par Monsieur RIANDEY. S'agissant du taux de réponse, il confirme qu'il s'agit d'un point qui importe également à l'INSEE puisqu'il conditionne la qualité de l'opération.

En ce qui concerne le caractère obligatoire, le comité du label a en effet soulevé la question de l'obligation qui n'avait pas été demandée par le service statistique à l'occasion des tests de l'année 2001. Le service n'ayant pas de position a priori sur le sujet, Monsieur GODINOT observe seulement que traditionnellement, les tests ne sont pas enrichis d'un caractère obligatoire. Cet élément n'est pas non plus déterminant. En effet, dans une campagne de tests, la communication est réduite.

En revanche, dans l'opération en grandeur nature qui concernera plus de 8 millions de personnes chaque année, il est possible de développer une campagne assez massive. En matière de recensement, c'est la qualité de l'information et de la communication qui détermine le taux de réponse, plus que l'obligation de répondre. De ce fait, lors des opérations en grandeur nature, il conviendra de construire une campagne de communication parfaitement adaptée à son objet, de manière à garantir le maximum de sûreté de ce point de vue.

Pour répondre à Monsieur CHAIGNEAU, Monsieur GODINOT précise que la consultation de la CNAM était rendue impérative par le projet de loi lui-même. En effet, celui-ci prévoit une obligation de mise à

disposition de l'INSEE des fichiers issus de la gestion des organismes d'assurance maladie. L'INSEE avait donc besoin de l'avis favorable de la CNAM pour que le Conseil d'Etat se prononce.

La mutualité sociale agricole sera contactée au même titre que d'autres organismes détenteurs de fichiers administratifs. Toutefois, cette démarche s'inscrira dans le cadre général de l'article 7 bis de la loi de 1951 qui permet aux administrations de communiquer leurs fichiers à l'INSEE mais sans caractère obligatoire. En revanche, le texte de loi relatif à la rénovation du recensement, voté dans les termes actuels, précisera ce caractère obligatoire pour la CNAM.

En ce qui concerne l'information du public, Monsieur GODINOT indique qu'à l'INSEE, la prudence est la règle tant que la loi n'est pas votée. Par contre, le vote de la loi déclenchera des campagnes d'information de plus en plus vastes, le souci de l'INSEE étant bien de communiquer sur l'opération, en tout premier lieu en direction des personnes qui, dans les 36 000 communes de France, en seront les principaux acteurs. L'ensemble de la population sera informée dans un deuxième temps par tous les canaux imaginables.

Idéalement, la première campagne de communication accompagnant les premières opérations de terrain, à la charnière des années 2003-2004, interviendrait plutôt sur des zones prédisposées, suite au travail des canaux d'information.

Monsieur de FOUCAULD revient sur le point MSA et CNAM. Il souhaite obtenir quelques précisions sur la différence entre la MSA et la CNAM dans l'opération RRP.

Monsieur ISNARD indique que la saisine de la CNAM était une obligation formelle, comme les textes la prévoient. Mais des contacts informels ont été pris avec tous les autres organismes qui gèrent des fichiers de régimes de l'assurance maladie, comme la MSA, le clergé en Alsace-Moselle, les régimes des fonctionnaires, la SNCF ou l'EDF. Il s'agit donc d'un certain nombre de caisses spécifiques avec lesquelles les contacts sont pris mais où aucune procédure de mise à disposition n'est engagée, puisque toute cette procédure est liée à l'adoption par les deux assemblées du texte de loi RRP.

Monsieur GODINOT explique qu'au plan technique, ces fichiers sociaux ou fiscaux serviront à mesurer, année après année, des évolutions qui seront appliquées à des informations tirées de la collecte de terrain. Pour bien mesurer les évolutions à des niveaux géographiques fins, l'INSEE a besoin d'informations non nominatives mais relatives au sexe, à l'âge et à l'adresse. Or, il n'y a pas en France, à l'heure actuelle, en matière d'assurance maladie, de fichier national qui comporte l'adresse des bénéficiaires des prestations de l'assurance maladie. Ces adresses sont inscrites dans les fichiers des organismes gestionnaires. L'INSEE devra donc faire remonter les informations de ces organismes, sous des formes non déterminées pour l'instant.

Monsieur de FOUCAULD prononce **un avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquête.

- Recensement de la population de Mayotte

Exposé :

Monsieur WAGNER présente le projet de Recensement de la population de Mayotte.

Il indique que le projet de loi de rénovation du recensement de la population prévoit de maintenir des recensements ponctuels pour Mayotte, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

Ces recensements se feront à un rythme quinquennal, selon le calendrier provisoire suivant : Mayotte en juillet 2002, la Polynésie française à la mi-novembre 2002, la Nouvelle-Calédonie à la mi-juillet 2003 et Wallis et Futuna en septembre-octobre 2003.

Le recensement de la population de Mayotte serait la première opération réalisée dans ce nouveau cadre juridique. Comme lors du dernier recensement, en 1996, cette opération poursuit un triple objectif. Tout d'abord, il s'agit de déterminer une population légale de chaque circonscription administrative de la collectivité territoriale. Ensuite, l'objectif est de déterminer les principales caractéristiques de la population : démographie, professions, niveau d'études, types d'activités et d'emploi, ainsi que les caractéristiques de son habitat. Enfin, ce recensement servira à construire une base d'échantillonnage des logements en vue des enquêtes statistiques ultérieures.

Avec un taux de croissance annuel de 5,7 % entre 1991 et 1997, la population mahoraise augmente rapidement du fait d'une natalité élevée et d'une forte immigration en provenance des îles voisines. Face à cette croissance, les pouvoirs publics et les collectivités locales ont besoin de données chiffrées pour éclairer leurs réflexions et leurs décisions, notamment en matière d'emploi, de formation et de protection sociale et sanitaire.

Les urbanistes, les sociologues et les entreprises sont également des utilisateurs de ces données de recensement. Si le conseil d'Etat et la CNIL donnaient un avis favorable au questionnement relatif à la polygamie et au statut civil, ces données seraient collectées et traitées comme au dernier recensement. Le recensement de population occupe une place centrale pour caractériser la population et l'habitat, puisqu'il n'existe ni fichier d'état-civil, ni d'autres fichiers administratifs pertinents à Mayotte. C'est aussi la seule base de sondage permettant de constituer des échantillons représentatifs.

Le prochain recensement aura sûrement une qualité générale meilleure que les précédents en raison d'une localisation de l'habitat plus précise. En effet, d'ici à la fin de l'année 2001, le cadastre de cinq des communes les plus peuplées de Mayotte sera disponible.

De plus, la présence d'une antenne permanente de l'INSEE depuis 1997 a pour conséquences majeures une meilleure connaissance du terrain, des contacts fréquents avec les différents acteurs économiques et une capitalisation des expériences statistiques grâce au personnel formé et à un programme d'enquêtes cohérent.

Des tests seront réalisés à partir de juillet 2001 sur les questionnaires et le découpage cartographique. Des contacts avec des acteurs économiques et sociaux seront pris afin de compléter le questionnement, sensibiliser les partenaires à l'importance du recensement et expliquer les possibilités de diffusion des résultats.

Sur ce dernier point, les pratiques du dernier recensement seront reconduites, à savoir les résultats du dénombrement établis sous la responsabilité de l'INSEE au niveau géographique existant à Mayotte : villages, communes, cantons. La diffusion des exploitations statistiques classiques suivra les règles en vigueur à l'INSEE et établies en liaison étroite avec la CNIL. Enfin, la cession de fichiers de données individuelles anonymes ne fera pas l'objet d'une offre standard. Si toutefois le besoin se faisait sentir, une déclaration à la CNIL serait envisagée.

Ce processus de recensement sera conduit à l'identique en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et sur Wallis et Futuna.

Débat :

Monsieur de FOUCAULD s'interroge sur le mode de recensement des ménages qui se déclarent polygames car ce point lui semble délicat.

Monsieur WAGNER confirme qu'il s'agit là d'une difficulté importante. Une fiche polygamie a été créée à cet effet. Un homme interrogé qui répondrait qu'il est marié et polygame déclencherait le remplissage de fiches pour autant de femmes qu'il déclare avoir dans ce cadre avec, si possible, l'indication de leur localisation. Au niveau du bureau, cette méthode permet de comparer les différents documents et d'éviter de compter plusieurs fois l'homme déclaré dans les différents ménages.

Monsieur de FOUCAULD demande à Monsieur WAGNER de préciser la façon de considérer les différents ménages dans cette situation.

Monsieur WAGNER précise que ce sont les femmes qui représentent le foyer. L'homme se partageant d'un foyer à l'autre, le risque est qu'il soit compté dans chacun de "ses" foyers.

Monsieur de FOUCAULD signale que cette situation ressemble au système des "Na" en Chine du Sud, où il y a un système matrilineaire. Ce sont les femmes qui occupent la maison et éduquent les enfants qui portent leur nom.

Monsieur RIANDEY rappelle que ce problème de l'interrogation sur la polygamie s'était posé au comité du label, lors de la présentation d'une enquête mahoraise sur l'emploi. La discussion s'était conclue par la demande d'un décret en conseil d'Etat pour le recensement mais dans une formulation qui permette de poser ces questions sur les autres enquêtes. Monsieur RIANDEY suggère que la formation émette un avis dans ce sens.

Monsieur DESPLANQUES demande si l'enquête de recensement sur la Polynésie ne pourrait pas être incluse dans l'avis de Mayotte.

Madame AMIEL répond que cela lui semble problématique, tout d'abord parce que l'opération n'a pas été formellement présentée, ensuite, parce que les deux opérations pouvaient être différentes. Elle propose une consultation écrite de la formation dès que le besoin s'en fera sentir.

Monsieur de FOUCAULD, après avoir consulté les membres présents accorde **un avis d'opportunité favorable** au recensement mahorais.

De plus, il prend bonne note qu'il sera peut-être nécessaire de présenter le recensement de Polynésie aux membres de la formation, par consultation écrite.

V - PRÉSENTATION DU RAPPORT "OBSERVATION STATISTIQUE DU DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET DE LEUR IMPACT SUR L'ÉCONOMIE"

Monsieur de FOUCAULD passe la parole à Madame AMIEL pour qu'elle présente les principales conclusions du rapport sur l'observation statistique du développement des technologies de l'information et de la communication.

Madame AMIEL indique qu'elle se fait le porte-parole du rapporteur et du co-rapporteur retenus par d'autres fonctions. Elle rappelle que le document est issu d'un groupe qui rapportait à deux formations du CNIS : « Système productif » d'une part, « Démographie, conditions de vie » d'autre part.

Le projet de rapport a été diffusé à l'ensemble des membres des deux formations en fin d'année 2000, pour recueil de leurs observations et validation, après avoir été présenté en assemblée plénière où Monsieur MISTRAL avait insisté sur la nécessité d'avancer rapidement sur ce thème. Le rapport comporte douze propositions. Ce rapport était tout à fait favorable au volet variable d'EPCV d'octobre 2001 sur les nouvelles technologies, pour lequel la formation a émis un avis d'opportunité, et qui a obtenu un label d'intérêt général ainsi qu'une proposition d'obligation de la part du comité du label en raison de sa qualité intrinsèque.

Une deuxième proposition consistait à encourager une amélioration de la couverture de l'indice des prix à la consommation, ce qui est assez difficile à faire, notamment pour observer les forfaits en téléphonie, pour le câble ou sur Internet.

Par ailleurs, certains partenaires sociaux ont regretté que des champs tels que l'emploi, la formation ou la consommation n'aient pas été suffisamment traités. A ce titre, la formation « Emploi, revenus » sera amenée à étendre ses travaux pour mieux traiter des champs comme la nomenclature des emplois.

Monsieur SEYS, revenant sur les termes de Madame AMIEL quant au caractère obligatoire accordé aux enquêtes statistiques, souhaite s'inscrire dans une problématique moins conclusive dans le sens où, à l'heure actuelle, rien ne permet de dire qu'une enquête qui n'aurait pas obtenu cette obligation, serait de moins bonne qualité ou d'une moindre nécessité que celle qui l'aurait obtenu.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'indice des prix à la consommation, il indique qu'une extension de son champ d'observation sur le téléphone portable a été prévue. En revanche, sa mise en œuvre, qui était prévue pour 2002, est de plus en plus compromise. Les procédures sont plus compliquées que prévu parce qu'il s'agit de produits et de services mêlés de façon inextricable. Il s'agit aussi de services dont les tarifications et leurs modes de calcul changent en permanence. En outre, il n'est pas possible d'effectuer cette extension sans l'accord des opérateurs. Or ces derniers sont plus que réticents pour donner leurs chiffres d'affaires par type de tarifs.

Monsieur CHAIGNEAU ajoute qu'une autre inconnue vient se greffer à ce domaine : les prix à la production, ce qui a des conséquences sur le calcul du volume de cette production et sa contribution à la variation du PIB.

Monsieur PUIG signale un article récent dans *Economie et Statistiques* de Monsieur LEQUILLER qui s'efforce de faire le point sur ce sujet.

VI - PRÉSENTATION DES PREMIÈRES CONCLUSIONS DE LA MISSION SUR LA "CONNAISSANCE STATISTIQUE DE LA POPULATION FRANÇAISE A L'ÉTRANGER"

(M. GENTIL)

Monsieur de FOUCAULD propose à Monsieur GENTIL de présenter les premières conclusions du rapport sur la connaissance statistique des Français à l'étranger.

Exposé :

Monsieur GENTIL précise qu'à l'origine la demande du ministère des affaires étrangères portait essentiellement sur un dénombrement des Français à l'étranger. Monsieur GENTIL a proposé une extension de cette demande ainsi qu'une association de toutes les administrations intéressées à un titre ou à un autre par le thème du projet. Parmi celles-ci, l'INSEE, la DRE, la Direction des populations

et des migrations et le Commissariat général du plan, ont convenu qu'il serait intéressant pour elles d'accompagner le projet.

Les problématiques sous-tendues sur ce domaine sont assez larges. Il y a d'une part le besoin de mieux connaître les conditions sociales des Français de l'étranger, avec toute leur diversité, de façon à ce que l'administration puisse conduire une politique sociale efficace ou ciblée au niveau de l'aide scolaire, de l'aide sociale ou de la recherche d'emploi. La situation des bi-nationaux est plus mal connue encore. L'administration s'en inquiète d'autant plus que certains d'entre eux perdent le contact avec la langue française, ce qui rend leur réintégration délicate lorsqu'ils reviennent en France.

Une autre gamme de problèmes concerne le rôle de la présence économique de la France assuré par ses ressortissants expatriés à l'étranger. Des thèmes récurrents sont soulevés par les médias comme la " fuite des cerveaux " qui n'est que l'un des aspects d'une problématique plus générale, dans le sens où la mobilité de haut niveau, des scientifiques, des créateurs d'entreprises ou des techniciens pose des problèmes au départ, au retour et aussi dans les contacts qu'ils conservent avec la France et ses institutions lorsqu'ils sont à l'étranger.

D'autres interrogations portent sur les conditions d'expatriation, d'insertion dans le pays d'accueil ou de réinsertion en France. Il s'agit d'enjeux forts sur un terrain quasiment vierge d'exploration et de moyens.

La conclusion de ce premier tour d'horizon est que l'on ne connaît pas le nombre de Français effectuant des séjours de plus de six mois à l'étranger. On ignore également leurs conditions de départ et d'installation ou seulement avec des données très approximatives. On ne connaît pas le nombre de personnes très qualifiées qui s'expatrient, ni les raisons qui les y conduisent. La connaissance de la plupart des caractéristiques des communautés françaises à l'étranger n'est pas meilleure. La population bi-nationale et l'évaluation des services de l'Etat à l'étranger ne sont pas mieux appréhendées.

Il y a donc un déficit de connaissance à la fois parce que les sources d'information sont peu nombreuses et parce que celles qui existent sont problématiques. La source d'information essentielle reste le fichier d'immatriculation auprès duquel les Français partant plus de six mois à l'étranger doivent s'inscrire. Mais cette formalité est inégalement satisfaite selon le pays qui accueille nos compatriotes. De plus, la gestion statistique des inscriptions est elle-même aléatoire. Des sources de champs plus restreints, d'origine administrative, tel que le fichier des bourses scolaires, accompagnent le fichier des immatriculations.

Les préconisations d'actions pour remédier à ce déficit d'information sont de trois ordres. Au niveau de la production statistique, il s'agit d'améliorer le dispositif existant en rendant plus rationnelle la collecte statistique à partir des fichiers administratifs. Il convient ensuite d'effectuer des enquêtes complémentaires auprès des Français en France qui ont vécu cette expérience. Ils sont environ 300 000 chaque année. S'il est difficile d'enquêter auprès des Français à l'étranger, une enquête nationale auprès de ceux qui en sont revenus et qui seraient questionnés sur leur séjour à l'étranger aurait l'avantage de permettre de poser une large série de questions intéressantes, susceptibles de donner une mesure de certaines caractéristiques de ces mouvements.

Pour acquérir une meilleure connaissance, il serait également utile d'enquêter auprès des Français qui résident dans les pays du Sud et notamment ceux qui bénéficient d'une double nationalité.

La mobilité des personnes de haut niveau qui s'expatrient est un domaine, pourtant essentiel, qui n'est pas couvert par les projets statistiques.

L'intérêt de ce thème est partagé par la DRE et le Commissariat au plan. Toutefois, les résultats d'un dénombrement ne satisferaient pas ces partenaires, sauf à leur proposer quelques données de cadrage. Une enquête serait plus intéressante mais les concepts et la méthodologie d'étude de cette population qui doit être mise en place ne sont pas simples. Aussi, l'organisation d'un séminaire au Commissariat général du Plan, sur ce domaine, a été suggérée aux services du Premier ministre.

En matière de diffusion, Monsieur GENTIL propose de publier un outil fédérateur qui comporterait dans un même ouvrage toutes les données existantes sur la présence française à l'étranger. Ces données, tout en étant nombreuses, sont disparates et délicates à interpréter. Ce travail compléterait les sorties classiques de données chiffrées à la demande ou de quatre pages spécifiques.

En conclusion, Monsieur GENTIL indique qu'à partir d'une réflexion sur le dénombrement des Français à l'étranger, est apparu le besoin de connaître les diverses caractéristiques de la présence française à l'étranger et de ses divers flux. Ces connaissances intéressent finalement de nombreux services à

l'intérieur et à l'extérieur du ministère. Ce besoin de connaissance devient un champ important à explorer mais il doit bénéficier de moyens clairement dédiés aux travaux statistiques.

Débat :

Monsieur de FOUCAULD souligne deux points précédemment exposés : l'idée de diffuser en un même ouvrage des données éparées et l'utilité de constituer un pôle statistique. Il se réjouit que soient proposées la mise en commun et l'explication de données qui sont, semble-t-il, issues de sources incomplètes.

Par ailleurs, Monsieur de FOUCAULD relève que le ministère des affaires étrangères n'a pas de service statistique. Il n'est pas certain que la formation doive se positionner sur ce sujet mais elle peut à tout le moins l'évoquer dans ses avis, en demandant que cela fasse l'objet d'un examen.

Monsieur GENTIL précise qu'il n'y a pas d'unité statistique mais seulement des personnes avec une compétence statistique qui mènent des travaux qui tombent en déshérence, puisque leur suivi ne peut pas se faire.

Monsieur GLAUDE s'interroge sur l'accueil de cette proposition au ministère pour ce qui concerne les 1,7 millions de Français qui ont pratiqué cette mobilité.

Monsieur GENTIL précise que ce ministère a connu des baisses budgétaires très fortes et est de ce fait, un peu sensible aux questions de moyens. C'est un enjeu important que le ministère risque d'encourager, mais pas forcément dans le bon sens. Monsieur GENTIL estime que le ministère verrait un intérêt à disposer d'indicateurs de gestion, car c'est un ministère qui cumule de nombreuses fonctions pour les Français à l'étranger. Il remplit notamment le rôle de mairie et de préfecture. De fait, il agit sur différents domaines mais certains, comme la diplomatie, sont mieux considérés que d'autres.

Il est important que des partenaires institutionnels appuient cette demande, car ils ont manifestement des besoins de connaissance de ce domaine et pourraient influencer le sens de la réflexion du ministère.

VII - SUIVI DU RAPPORT SUR "LES SITUATIONS RESPECTIVES DES FEMMES ET DES HOMMES : STATISTIQUES PERTINENTES " (Mme ROTH)

Monsieur de FOUCAULD invite Madame ROTH à présenter le suivi des travaux sur la connaissance statistique respective des hommes et des femmes.

Exposé :

Madame ROTH indique qu'elle va présenter ce qui a été élaboré à la suite du rapport de Madame BLUM de décembre 1999. Elle rappelle que ce rapport proposait une démarche articulée avec les orientations du secrétariat d'Etat des droits des femmes et qu'il soulignait qu'en matière de connaissance, il y avait plus un défaut de coordination qu'un défaut de données.

Ce rapport soulignait par ailleurs, la nécessité d'une production régulière et synthétique, et non un éclairage ponctuel momentané. Il retenait trois champs principaux, en accord avec les priorités du secrétariat d'Etat : la vie professionnelle et les études, l'accès des femmes aux postes de responsabilité, notamment politiques, et les questions spécifiquement féminines telles que l'interruption volontaire de grossesse ou la contraception.

Suite au rapport de Madame BLUM, une circulaire du Premier ministre, sortie en mars 2000, a prôné un certain nombre de recommandations générales et une sorte de mode opératoire. Les recommandations générales portaient sur la production régulière de statistiques pertinentes de la part de tous les ministères accompagnées d'études et de publications de données chiffrées. Le mode opératoire prenait trois formes : l'élaboration d'un " Jaune " budgétaire, confié au secrétariat d'Etat pour évaluer les crédits consacrés à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'élaboration d'un tableau de bord annuel confié à l'INSEE, et une mission de coordination des sources et services statistiques, au sein d'un réseau animé par l'INSEE, en liaison avec le secrétariat d'Etat des droits des femmes.

Madame ROTH invite les membres de la formation à se reporter au document remis sur table qui comporte la liste des indicateurs retenus dans le cadre du tableau de bord annuel confié à l'INSEE. Ces indicateurs ont été classés en huit thèmes et seront publiés d'ici à la fin juin, sous un ouvrage un peu différent des ouvrages classiques INSEE. L'ouvrage pressenti sera un peu plus synthétique et organisé par chapitres avec une vue d'ensemble pour chacun d'eux.

Des mises à jour annuelles sont prévues sur Internet puis, à intervalles apériodiques, des publications papier seront réalisées si le besoin s'en fait sentir. En ce qui concerne la coordination des services et des sources statistiques confiées à l'INSEE, les quelques réponses à la demande d'état des lieux n'ont pas permis de dresser, pour l'instant, de bilan officiel.

Madame ROTH présume que cette demande, faite six mois seulement après la demande relative à l'état des lieux réalisé pour le rapport lui-même, a paru redondante à plusieurs services statistiques. Néanmoins, il convient de réfléchir avec le secrétariat des droits des femmes à cette coordination afin, d'une part, de faire remonter les propres attentes des services, d'autre part, d'organiser les réunions sous des formes plus participatives, modernes, et peut-être en demandant une implication plus grande du CNIS ou du département de la coordination statistique.

Débat :

Monsieur CHAIGNEAU signale que le Conseil économique et social a délibéré récemment sur un rapport de Madame COTTA sur la place des femmes à des postes de responsabilité.

Madame ROTH convient de son intérêt mais indique qu'une collecte particulière a été faite pour ce rapport, ce qui le situe dans une démarche d'éclairage ponctuel alors que l'INSEE souhaite se positionner dans le cadre de productions statistiques régulières.

Monsieur de FOUCAULD retient avec les membres de la formation la nécessité de s'assurer que le système d'animation du réseau d'information fonctionne de façon réciproque et qu'il trouve les formes rapides et efficaces de mise en commun.

Madame ROTH ajoute que l'on peut aussi envisager d'englober, dans la démarche de coordination, les initiatives régionales des délégations des droits des femmes qui gagneraient à être mises en cohérence avec le niveau national.

VIII - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière du CNIS. Le Président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Christiane PAVARD

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS **avant le 1 avril 2002** (tél. : 01 41 17 52 62 ou mél : cnis@insee.fr). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2001.

DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

- Extrait du rapport du CNIS n°62 : Avis sur les programmes statistiques 2001
- Avant-projets de programmes statistiques 2002
- Rapport à mi-parcours de la mission connaissance statistique de la population française à l'étranger
- Les situations respectives des femmes et des hommes : Tableau de bord
- Mission sur la connaissance statistique de la population française à l'étranger (distribué en séance)
- Complément à l'avant-projet de programmes statistiques 2002 - tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 (distribué en séance)
- Complément à l'avant-projet de programmes statistiques 2002 - Centre National de la Cinématographie (distribué en séance)

AVIS D'OPPORTUNITE

- Enquête sur la construction des identités
- Enquête EPCV, partie variable d'octobre 2002 : Vie associative
- Pratiques culturelles des enfants et jeunes adolescents (6 - 14ans)
- Tests de mise en œuvre de la rénovation du recensement de la population
- Recensement général de la population de Mayotte - 2002

Paris, le 13 août 2001 n°252/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la construction des identités

Programme : 2002

Emetteur : Insee, division des enquêtes et des études démographiques.

Au cours de sa réunion du 18 mai 2001, la formation Démographie, conditions de vie, a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'enquête "construction des identités" a pour objectifs de décrire, de hiérarchiser et d'analyser les différents types de liens sociaux qui permettent aux personnes de s'intégrer dans la société française du début du XXIème siècle.

Le questionnement centré sur les grandes étapes : biographique, résidentielle et professionnelle de la personne, ainsi que sur les appartenances et identifications revendiquées dans les domaines de la famille, de la profession, des loisirs, de la santé, des assignations et des discriminations subies et de leurs effets sur l'identité, devrait permettre d'obtenir pour la première fois des informations de nature quantitative sur les modes de construction des identités et la nature des différents liens sociaux.

L'échantillon de cette enquête comportera entre 8000 et 10 000 personnes représentatives de la population âgée de 18 ans et plus de France métropolitaine, avec une sur-représentation des personnes immigrées ou issues de l'immigration.

Les entretiens réalisés par enquêteur, auront lieu de la fin de l'année 2002 au début de l'année 2003.

Le temps moyen de réponse à l'interview sera de 50 minutes.

Un groupe de pilotage et un groupe de concertation, ont été constitués et seront réunis pour préparer la réalisation de l'opération et participer à l'élaboration de son questionnaire.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 13 août 2001 n°251/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête EPCV, partie variable d'octobre 2002 : Vie associative.

Programme : 2002

Emetteur : Insee, division conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 18 mai 2001, la formation Démographie, conditions de vie, a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'enquête a pour objectif principal d'étudier la participation associative des personnes de 15 ans et plus. Elle permettra également de connaître et d'analyser la forme la plus engagée de la participation associative qu'est le bénévolat.

L'un des objectifs de l'enquête est de mesurer l'impact des associations en terme de "services rendus" qu'ils soient concurrents à des services marchands ou qu'ils correspondent à des services de type "défense d'intérêts". Enfin, ces analyses seront complétées par une étude des raisons de non-participation associative.

Le questionnaire devrait se décliner en quatre grands thèmes :

- la description de la participation actuelle de l'enquêté;
- les participations passées;
- les recours en tant que bénéficiaires de services proposés par les associations;
- les raisons de non-participation.

L'échantillon sera constitué de 8000 ménages, informés de cette enquête par une lettre-avis.

La collecte réalisée par enquêteur, sous CAPI, aura lieu en octobre 2002.

Le temps moyen de réponse serait de 20 minutes environ.

La formation **recommande** au service enquêteur de porter attention au fait que cette enquête s'inscrit dans un ensemble d'observations de la localisation de l'emploi associatif et qu'il serait utile que la réflexion méthodologique intègre l'éventualité d'une coordination de cette enquête avec celles qui seraient ou auraient été réalisées sur ce thème, tant auprès des entreprises, qu'auprès des ménages.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 13 août 2001 n°250/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Pratiques culturelles des enfants et des jeunes adolescents (6-14 ans)

Programme : 2001, (2002-2004-2006)

Emetteur : ministère de la culture et de la communication, département des études et de la prospective.

Au cours de sa réunion du 18 mai 2001, la formation Démographie, conditions de vie, a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Les objectifs généraux de cette enquête sont de compléter le panorama descriptif des comportements culturels des français en s'intéressant à la population des moins de 15 ans; ainsi que de prendre en compte la combinaison et le poids relatif des différents facteurs qui interviennent dans le processus de "vieillessement de la jeunesse".

Les thèmes du questionnaire permettront d'éclairer les âges charnières d'évolution des pratiques et consommations culturelles en fonction du sexe et des milieux sociaux. L'interrogation permettra aussi de mesurer l'influence des principales instances de socialisation sur la définition des pratiques et des consommations culturelles. Le champ des pratiques et consommations étant : la fréquentation des équipements culturels, les pratiques amateurs, les consommations à domicile et l'usage des médias.

Le service statistique du ministère de la culture prendra appui sur les fichiers d'établissements de la DPD pour constituer ses échantillons représentatifs, l'un des enfants des écoles primaires et l'autre des collèges. La taille finale de l'échantillon comprendra environ 5000 enfants de 6 à 14 ans scolarisés.

L'enquête se décline en deux étapes, la première étant la réalisation d'une enquête ponctuelle, photographiant les pratiques culturelles d'un échantillon d'enfants de 6 à 14 ans, en fin d'année 2001.

La deuxième consiste en une étude longitudinale complémentaire en trois vagues : 2002 puis 2004 et 2006. Ces vagues correspondent à l'interrogation de l'enfant en CM2, puis lorsqu'il entre en 5^{ème} et en classe de 3^{ème}. L'échantillon de cette deuxième enquête sera tiré dans le panel du ministère de l'éducation nationale, des enfants entrés en CP en 1997.

L'interrogation des enfants et de leurs familles se fera par questionnaire auto-administré distribué par les chefs d'établissements et retournés au service statistique par voie postale.

Le temps de réponse à l'enquête ne devrait pas dépasser 40 minutes en moyenne.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 13 août 2001 n°253/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Tests de mise en œuvre de la rénovation du recensement de population

Programme : 2002

Emetteur : Insee, programme de rénovation du R.P.

Au cours de sa réunion du 18 mai 2001, la formation Démographie, conditions de vie, a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'année 2001 aura été consacrée à la réalisation de tests de faisabilité, l'année 2002 verra quant-à-elle la mise en œuvre de tests opérationnels dont l'objectif est de vérifier la capacité qu'auront les différents acteurs à mettre en œuvre sur le terrain les propositions techniques élaborées par les concepteurs. Dans ce cadre, les communes, partenaires de la collecte, seront étroitement associées à ces tests.

Ceux-ci se dérouleront selon deux modalités :

- d'une part sur le site expérimental, implanté dans une DR de l'Insee, qui travaillera en association avec quelques communes à mettre au point les organisations cibles pour la réalisation du recensement.
- d'autre part, une opération plus lourde qualifiée de répétition, mettant en jeu plusieurs DR et plusieurs communes, dont l'objectif n'est plus la mise au point mais le test en vraie grandeur sur un échantillon suffisamment large.

Les tests comprendront une collecte d'information sur la base d'un questionnaire de type recensement. Les informations collectées serviront à la mise au point des procédures de traitement des données en aval de la collecte.

Les personnes enquêtées seront celles qui le sont habituellement par le recensement : ménages, population vivant en collectivité, personnes en habitat mobile, etc.

L'échantillon de personnes concernées par ces tests sera de plusieurs dizaines de milliers.

Les actions sur le site se dérouleront tout au long de l'année 2002. Le test d'intégration aura lieu au cours du deuxième semestre 2002.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 13 août 2001 n°254/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Recensement général de la population de Mayotte - 2002.

Programme : 2002

Emetteur : Insee, département de la démographie; Antenne Insee de Mayotte.

Au cours de sa réunion du 18 mai 2001, la formation Démographie, conditions de vie, a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Le recensement général de la population répondra à trois objectifs principaux :

- déterminer la population légale de chaque circonscription administrative de la collectivité territoriale;
- connaître les principales caractéristiques socio-démographiques de la population et de celles de son habitat;
- servir à la constitution d'une base d'échantillonnage des logements en vue d'enquêtes statistiques ultérieures.

Le questionnement du RGP 2002 sera très proche de celui de 1997, et permettra d'actualiser les données chiffrées de la population mahoraise qui, du fait d'une natalité élevée et d'une forte immigration, augmente rapidement.

La collecte de cette opération exhaustive, réalisée par entretien en face à face, devrait se dérouler fin juillet, début août 2002.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.